

LA LEPTOSPIROSE

<http://www.rts.ch/video/emissions/36-9/72864-la-leptospirose-maladie-des-rats.html#.ursunzzye8.gmail>

En résumé

- **Bactérie LA LEPTOSPIRE**
- **Maladie grave parfois mortelle**
- **400 cas par an en France, en augmentation depuis 2014**
- **10% des cas sont dans le cadre de la pratique de loisirs aquatiques**
- **Forme grippale prédominante, symptômes d'appel à connaître**
- **Vaccination partielle mais efficace contre les formes graves**
- **Mesures de prévention simples et efficaces**

Personnes exposées

- **En milieu professionnel**, un cadre juridique et médical est posé. La vaccination contre la leptospirose est recommandée au cas par cas par le médecin du travail, après évaluation du risque, aux personnes qui exercent une activité professionnelle exposant au risque de contact fréquent avec des lieux infestés par les rongeurs : les égoutiers, les vétérinaires, les hydrobiologistes, les employés de canaux ; etc. Chez les pompiers, il n'y a pas d'obligation statutaire de vaccination, en revanche si leur couverture immunitaire est insuffisante ou inexistante ils doivent être dispensés de service actif. Il y a peu de cas parmi les personnels exposés.
 - **En milieu loisirs**, à ce jour seule la Fédération Française de Canoë-Kayack informe ses licenciés sur la maladie. La vaccination n'est pas obligatoire, ni la déclaration de la maladie.
<https://www.kayak-iledefrance.fr/article-crifck-canoë-kayak-1183-infos-diverses.htm>
 - Il y a habituellement autour de 400 cas par an (en augmentation*) et 10% des cas sont dues à la seule pratique de loisirs aquatiques (canoë kayak, baignade, plongée, pêche). Ces chiffres ne sont pas exacts car les déclarations ne sont pas obligatoires.
() En 2014 : 628 cas de leptospirose en métropole, la plus forte incidence depuis 80 ans. En France métropolitaine, le nombre de cas a doublé ces dernières années passant de 300 à 600 cas recensés par an, soit plus d'un cas par jour depuis 2014. Selon les experts, la leptospirose serait un enjeu de santé publique émergent. Le réchauffement climatique et l'urbanisation favoriseraient la diffusion de cette maladie notamment par la prolifération des rats et des ragondins dans nos villes et nos campagnes.*
- **Si dans votre activité sportive vous êtes amenés à nager dans des eaux susceptibles d'être contaminées (notamment Garonne, Dordogne, Isle) vous êtes exposés à cette maladie. Les triathlètes font donc partie des populations exposées.**

La transmission

- Cette maladie est due à des bactéries, les leptospires, répandues dans le monde entier et dont il existe plusieurs variétés.
- Pour se transmettre, la maladie nécessite un réservoir, un hôte, et un milieu pour cette bactérie :
 - Le réservoir est principalement le rat, mais aussi les autres rongeurs (ragondins, souris, mulots), porteurs sains de cette bactérie (ils ne sont pas malades). Des espèces domestiques (chien, chat, porc, cheval, bovin) ou sauvages (renard, crapaud) peuvent également être porteurs. Les chiens

sont avec les porcs les animaux les plus sensibles à la leptospirose, mais peuvent exceptionnellement être porteurs sains ou rester porteurs chroniques après un traitement. Les animaux porteurs excrètent les leptospires dans les urines.

- Le milieu : l'urine des animaux porteurs contamine l'environnement. Des études réalisées en 2016 ont montré que la bactérie survit presque deux ans dans l'eau douce à 30°C, et jusqu'à 10 mois à 4°C. On peut donc la retrouver dans les eaux ou sur les berges de rivières, lacs, mares, boues et égouts. En revanche, elle ne survit pas plus de 24h dans l'eau de mer.
- L'hôte est l'homme, qui se contamine par pénétration de la bactérie à travers la peau (par une plaie, même infime, ou la peau saine macérée), ou par une muqueuse (nez, bouche, œil). La contamination directe (contact animal) est peu fréquente par rapport à la contamination indirecte (contact avec le sol ou l'eau contaminée).

→ **Tous les plans d'eau douce et rivières sont potentiellement concernés par la présence de leptospire. Et ce, surtout si la population de rongeurs y est importante.**

Les symptômes / Le traitement

- Ils apparaissent entre 4 et 14 jours après la contamination, sous forme d'un syndrome grippal :
 - fièvre élevée >39° et brutale (en dehors des épidémies grippales)
 - douleurs musculaires, articulaires, abdominales
 - maux de tête
 - grande fatigue
- Dans les formes graves, au-delà de 4 à 7 jours, le malade doit être hospitalisé :
 - hémorragies diffuses (pulmonaires, digestives, cérébrales)
 - atteinte des reins et du foie (jaunisse)
 - méningite
 - décès possible (survenue brutale)
- Le traitement antibiotique est efficace, et ceci d'autant plus qu'il est appliqué tôt. La convalescence est longue mais généralement sans séquelles. Le traitement peut donc être décidé dès que la maladie est suspectée, sachant que les tests de laboratoire ne sont pas assez rapides par rapport à une évolution potentielle de la maladie vers une forme grave.

→ **Les premiers symptômes n'ont rien de spécifique et ne font pas penser à cette maladie, compte tenu également de sa rareté. Les personnes potentiellement exposées, doivent donc être vigilantes : il faut connaître les signes d'appel, consulter son médecin dès leur apparition, lui suggérer cette éventualité et mentionner sa pratique sportive.**

→ **Les signes d'appel :**

- **fièvre élevée >39° et brutale (en dehors des épidémies grippales)**
- **douleurs musculaires, articulaires, abdominales**
- **maux de tête**
- **grande fatigue**

Mesures de prévention

- **Vaccination :**
 - A décider sur recommandation du médecin, au cas par cas, en fonction de la personne (âge, santé) et du niveau d'exposition (lieu et intensité de pratique).
 - Un seul vaccin disponible (Spirolept). Ce vaccin ne protège que contre un seul type de leptospire (*icterohæmorrhagiæ*) qui est responsable des formes les plus graves de la maladie, et de 25 à 30 % des cas de leptospirose en France métropolitaine.

- Protocole vaccinal : primo-vaccination sous forme de 2 injections à 15 jours d'intervalle, puis 4 mois plus tard, puis tous les deux ans, rappel tous les 2 ans si l'exposition persiste.
 - Ce vaccin n'est pas officiellement indiqué pour les enfants.
 - **Mesures de protection pour les triathlètes (natation en eau libre) :**
 - Eviter les zones de baignade les plus à risque : les berges boueuses ou ombragées (la bactérie leptospire résiste peu au soleil et à la dessiccation) et les zones où l'eau stagne.
 - Se protéger :
 - port de chaussures jusqu'au bord de l'eau,
 - port de combinaison et de lunettes,
 - protéger les plaies éventuelles par des pansements imperméables,
 - protéger les zones de peau irritée.
 - Après la baignade :
 - quitter rapidement sa combinaison,
 - se rincer à l'eau potable savonneuse, en particulier les mains et le visage ; ne pas porter les mains à son visage avant de les avoir rincées.
 - laver les plaies éventuelles à l'eau potable savonneuse puis les désinfecter avec une solution antiseptique, non hydro-alcoolique (car la bactérie y résiste).
- La vaccination est une décision individuelle, à prendre selon la recommandation du médecin. Elle permettra de prévenir les formes les plus graves de la maladie, mais pas toutes les formes de leptospirose.
- Les mesures de prévention sont simples et efficaces ; elles doivent être connues et suivies par tout triathlète.